



Obligation de formation des mineurs

Bilan 2022



- **Sommaire**
- **1 - Le déploiement interne de l'obligation de formation**
- 1.1 -structuration de l'équipe - p.4
- 1.2 – Accompagnement renforcé et contrôle du suivi des mineurs connus par la MLJNM : Les reprises de contact – p.8
- 1.3 - La prise de contact avec les mineurs décrocheurs inconnus de la MLJNM et inscrits dans les listes transmises par l'Éducation Nationale – p.10
- 1.4 - Les jeunes en situations de respect : Cas particuliers – P.12
- 1.5 – La professionnalisation des conseillers référents p.12
- **2 - De nouvelles méthodes de suivi concertées pour les suivis post parcours des mineurs**
- 2.1 - Une vigilance accrue quant aux parcours de formation des mineurs entrant et sortant de l'E2C – p.13
- 2.2 - Le suivi post parcours des jeunes Promo 16-18 – p.14
- **3 - La PSAD Gard sud**
- 3.1 - La question du signalement et des relations avec le Conseil départemental du Gard – p.15
- 3.2 - Culture Commune – p.16
- **4 - Le déploiement vers les partenaires : les actions hors les murs**
- En ce début d'année 2023...

17 mois après l'avènement de l'Obligation de formation, la Mission Locale Nîmes Métropole aura prolongé en 2022 ses efforts pour l'accompagnement et le suivi des mineurs et décrocheurs scolaires.

En partenariat d'abord avec le CIO de Nîmes, la MLDS et l'UT Région Occitanie, dans le cadre de la Plateforme de Suivi et d'Aide aux Décrocheurs (PSAD Gard sud), les situations les plus délicates ont été ainsi observées mensuellement dans un souci d'apporter à chaque jeune une solution.

Les trois conseillers - correspondants Obligations formation de la MLJNM ont poursuivi leur travail de lien et avec les services du territoire intéressés à l'accompagnement des mineurs. Huit nouvelles rencontres ont été organisées au fil de l'année réunissant les équipes en charges d'accompagnement : éducateur, animateur, assistants sociaux, acteurs associatifs, parents, et responsables de services.

Avec les équipes de conseillers référents de la MLJNM ensuite, chaque mineur a fait l'objet d'une attention particulière.

Dans un souci de maintien du lien, l'équipe Obligation de formation exerce une vigilance permanente pour s'assurer, à l'appui de relances graduées, que le contact ne soit jamais rompu.

Et enfin au travers de l'accentuation de nos liens avec les solutions usitées par les mineurs comme la Promo 16-18 AFPA ou de l'E2C de Nîmes. L'année 2022 aura vu émerger la volonté de mieux suivre les jeunes dans l'articulation des parcours d'accompagnement et de formation. Les mineurs y tiennent une place de choix.

- **1 - Le déploiement interne de l'obligation de formation**

Afin de répondre aux besoins de la mise en œuvre de l'obligation de formation des mineurs, la Mission Locale Jeunes Nîmes Métropole a structuré son intervention et ses équipes de la façon suivante :

- **1.1 - La structuration de l'équipe**

Un chargé de projet – référent Obligation de formation MLJNM - Emmanuel LEBEAUX -

En charge de la coordination générale de l'activité de suivi et de contrôle de l'obligation de formations des mineurs, le référent Obligation de formation des mineurs intervient :

- Dans la formation interne et l'appui technique des conseillers en insertion
- La structuration des outils de suivi de prise et reprise de contact avec les jeunes mineurs et leurs responsables légaux
- L'organisation du travail de l'assistante administrative Obligation de formation
- La représentation de la MLJNM auprès des partenaires et de la PSAD
- Coordination et mise en place des actions hors les murs avec les conseillers-correspondants Obf
- Le suivi et veille de l'activité en lien avec les mineurs (veille administrative, communication et promotion des solutions à destination des mineurs, organisation d'intervention et/ou de permanences des partenaires etc...)
- Suivi et participation aux bilans partenariaux des solutions ouvertes aux mineurs (promo 16/18, E2C, EPIDE, formations PRF...)

Le chargé de projet a dédié en 2021 45% de son temps ETP à la thématique Obligation de formation, décrochage scolaire, suivi et promotion des solutions à destination du public mineur.

Une assistante administrative - Prisca PEETERS –

En charge de la gestion administrative de l'activité de suivi, de contrôle, et d'animation générale de l'Obligation de formation, l'assistante administrative réalise :

- L'Envoi des courriers propres aux prises de contact
- L'Envoi des mails, courriers, et convocations propres aux procédures de reprise de contact.
- Assure la saisie IMILO des situations, la création des dossiers des mineurs décrocheurs scolaires signalé par l'Education Nationale
- Suivi administratif des actions hors les murs

L'assistante administrative consacre 30% de son temps ETP à la thématique : Obligation de Formation / décrochage

Les Conseillers - correspondants Obf

Dès le printemps 2021, la Mission Locale a souhaité engager une action de maillage technique, partenarial, et territorial pour renforcer son travail d'accompagnement, de conseil, et de contrôle de l'obligation de formation des mineurs.

Ce maillage se structure en 3 domaines d'intervention et de travail partenarial, porté par 3 conseillers correspondants Obligation de formation.

Chaque « correspondant Obf » est un conseiller généraliste de la Mission Locale expérimenté, en charge par ailleurs d'accompagnements de jeunes et donc fins connaisseurs des modalités d'accompagnements et des dispositifs en place.

Chaque correspondant obligation de formation MLJNM a pour mission de :

- Être l'interlocuteur désigné pour les situations des jeunes mineur.e.s pour les acteurs du domaine considéré ;
- Être en mesure d'informer les acteurs du domaine considéré du cadre légal, de suivi, et de contrôle de l'Obligation de formation, de l'offre de service de la MLJNM, et du rôle de la PSAD ;
- Réaliser et développer des actions hors les murs ;
- Assurer la médiation et/ou des accompagnements physiques « hors les murs » de la MLJNM de jeunes mineurs lorsque nécessaire, en lien avec le conseiller référent du jeune et les acteurs du domaine considéré ;
- Participer à des réunions spécifiques Obligation de formation à la MLJNM et des réunions partenariales et/ou pluridisciplinaires ;
- Assurer le lien avec le dispositif Repère ;

Chaque Correspondant **dispose de carte de visite spécifique et d'affiches attirées pour faciliter les prises de contacts sur les différents services et leurs antennes sur le territoire. Les affiches ont été diffusées dans les différents services tout au long de l'année 2022.**

Pour l'année 2022, la répartition des temps de travail et des domaines d'intervention est la suivante :

Scolarité et parentalité

JEUNE, PARENT, ACCOMPAGNATEUR,
VOTRE CONTACT LOCAL EST :

Mme. Laure BUC | 07 80 90 14 05 | laure.buc@minimes.com

FRANCE
RELANÇE

Vous avez entre
16 et 18 ans ?
Sans école, ni formation,
ni emploi ?

**À chacun
sa solution.**

Trouvez la vôtre au :

0 800 122 500 Service & appel
gratuits

1jeune1solution.gouv.fr

GOUVERNEMENT
Jeune
Parent
Accompagnateur

Mission Locale
Nîmes Métropole

Une conseillère correspondante OBF- Laure BUC > ½ journée par semaine

Intéresse le partenariat et l'élaboration d'accompagnement des mineurs avec les acteurs de l'Education Nationale, de l'apprentissage et de la parentalité :

- CIO
- MLDS - Lycées
- Référents décrochage scolaire RDS – Collèges
- Association de soutien scolaire
- MDA
- CFA, chambres consulaires, opco
- Associations de soutien à la parentalité & Reapp
- SNU & JDC

Secteur éducatif

JEUNE, PARENT, ACCOMPAGNATEUR,
VOTRE CONTACT LOCAL EST :

Mme. Sophie GRALAND | 07 80 90 13 96 | sophie.graland@minimes.com

FRANCE
RELANÇE

Vous avez entre
16 et 18 ans ?
Sans école, ni formation,
ni emploi ?

**À chacun
sa solution.**

Trouvez la vôtre au :

0 800 122 500 Service & appel
gratuits

1jeune1solution.gouv.fr

GOUVERNEMENT
Jeune
Parent
Accompagnateur

Mission Locale
Nîmes Métropole

Une conseillère correspondante OBF- Sophie GRALAND > ½ journée par semaine

Intéresse le partenariat et l'élaboration d'accompagnement des mineurs avec acteurs psycho-éducatifs :

- Prévention spécialisée
- ASE & MECS
- PJJ
- PAEJ
- ITEP, IME, IMPro, Classe ULIS, Sessad, CRIP
- MDPH
- Gens du voyage

Action territoriale

JEUNE, PARENT, ACCOMPAGNEUR,
VOTRE CONTACT LOCAL EST :

M. Joël PIERRE | 07 80 90 47 19 | joel.pierre@minimes.com

Un conseiller correspondante OBF : Joël PIERRE >

½ journée par semaine

FRANCE
RELANÇE

Vous avez entre
16 et 18 ans ?
Sans école, ni formation,
ni emploi ?

**À chacun
sa solution.**

Trouvez la vôtre au :

0 800 122 500 Service & appel
gratuits

1jeune1solution.gouv.fr

Intéresse le partenariat et l'élaboration d'accompagnement des mineurs avec les acteurs de l'animation, de l'éducation populaire, et de l'action sociale territoriale :

- Centres sociaux : Groupe ados & référents famille
- Service ados en ruralité
- CCAS & SST du Département
- Collectivités territoriales
- Associations culturelles et sportives
- REPERE

L'activité globale consacrée à la thématique Obligation de formation par les « conseillers correspondants OBF » correspond à 45% d'un ETP.

Par ailleurs, le déploiement d'un travail spécifique et accentué sur les publics mineurs par **l'ensemble de l'équipe conseillers généralistes, et conseillers Garantie jeune** dans une moindre mesure de nombre.

Leur activité sur la thématique OBF est évaluée à 35% d'un ETP.

Enfin l'équipe est complétée par :

Un directeur et une responsable administrative et financière dont le temps consacré à la thématique n'est pas valorisée mais qui participent à cette thématique dans le cadre de leurs missions respectives.

Une responsable de secteur qui supervise l'activité de l'Obligation de formation et des solutions ouvertes aux mineurs en coordination avec le chargé de projet référent et y consacre 10% de son temps ETP.

Ainsi les moyens humains déployés au sein de la structure pour la mise en œuvre de l'obligation de formation correspondent à un total d' 1.7 ETP

1.2 – Accompagnement renforcé et contrôle du suivi des mineurs connus par la MLJNM : Les reprises de contact

A l'appui d'indicateurs de suivi Logiciel IMILO, l'équipe Obligation de formation exerce une vigilance spécifique à l'accompagnement des mineurs à la MLJNM.

Afin de réduire les temps sans contacts et de permettre aux mineurs de s'inscrire dans le respect de l'obligation de formation, nous avons adopté un schéma de procédures de relances.



Chaque étape de ces reprises de contact a été soigneusement élaborée. Elle font l'objet d'indicateurs de suivis spécifiques dans IMILO, et font l'objet de rédaction de courriel et courriers types calibrés, préétablis et personnalisés.

Les étapes de relances des jeunes connus par notre ML en « contact rompu » dans le cadre de l'Obligation Formation des mineurs :

Etape n° 1 - Sans situation de respect de l'obligation de formation, déjà connu, et dont le contact est rompu (passé 3 mois sans entretien individuel).

Envoi d'un mail au conseiller référent qui suit le jeune pour qu'il tente de reprendre contact avec le jeune par sms, mail ou téléphone.

Etape n° 2 - Si nous sommes toujours sans nouvelle du jeune après 2 semaines

Envoi d'un premier **courrier d'information et d'invitation à la reprise de contact** adressé au jeune et ses responsables légaux qui explique ce qu'est l'obligation de formation des mineurs et qui l'invite à reprendre contact avec son conseiller référent à la Mission Locale. (Cf courrier en annexe)

Etape n° 3 - Si nous sommes toujours sans nouvelle du jeune après 3 semaines

Envoi d'une **convocation sur rendez-vous** avec son conseiller référent dans les 3 semaines suivant l'envoi.

- Soit en Recommandé A.R aux responsables légaux si nous avons les coordonnées.
- Soit en courrier simple adressé aux responsables légaux et au jeune.

Dans le cas où le jeune mineur ne s'est pas présenté au RDV ou n'a pas donné de nouvelles sur situation, nous demandons au conseiller référent d'effectuer une dernière tentative de prise de contact directe avant que nous présentions la situation du jeune en **PSAD**.

A l'appui de ces 3 étapes de relances, lorsque les situations présentées en PSAD ne font pas l'objet de recherches complémentaires (CIO & Rectorat, autres acteurs d'accompagnement...), la PSAD est souvent conduite à acter la nécessité de procéder d'un **signalement** au Conseil départemental du Gard.

- **Quelques chiffres sur l'activité de relances 2022....**

Sur les 593 jeunes mineurs accompagnés par la MLJNM en 2022, **102 mineurs ont fait l'objet d'une relance ou d'un accompagnement spécifique sous l'égide de nos critères de vigilance quant à l'Obligation de formation**

Âge à la 1ère tentative de relance :

- 102 alertes aux conseiller.e.s référentes en vue d'une reprise de contact :
 - 24 jeunes avaient 16 ans
 - 78 jeunes avaient 17 ans
- 99 courriers simples visant à la reprise de contact et informant de l'obligation de formation ;
- 62 convocations sur rendez-vous

25 courriers nous sont revenus NPAI, probablement en lien avec des déménagements.

27 signalements ont été adressés à la Présidente du Conseil Départemental du Gard en 2022.

En 2021, 185 jeunes mineurs avaient fait l'objet de relance en vue de reprises de contact. Nous pourrions interpréter la baisse de l'activité de relance en 2022 comme le fruit d'une prise de conscience professionnelle des conseillers d'insertion à assurer un accompagnement plus renforcé à l'endroit des mineurs, à améliorer le « niveau d'adhésion ».

- **Des situations qui évoluent grâce à l'activation des procédures de relance de l'obligation de formation et aux reprises de contact qui s'en suivent :**

Parmi les 111 jeunes ayant fait l'objet de relance après des périodes de rupture de contact, les reprises de contact auront pu permettre des évolutions en matière d'accompagnement ou d'accès à situations :

- 18 jeunes ont pu contractualiser un accompagnement PACEA à la MLJNM
- 18 jeunes ont pu contractualiser un accompagnement CEJ à la MLJNM

Suite à l'ensemble de ces reprises de contact des jeunes ont pu aussi intégrer les situations suivantes. :

- 10 jeunes ont intégré une formation
- 8 jeunes ont débuté un contrat en apprentissage
- 8 jeunes ont intégré un accompagnement Promo 16-18

- 7 jeunes ont pu retourner en scolarité
- 7 jeunes ont pu accéder à l'emploi
- 3 jeunes ont intégré une mission de service civique
- 2 jeunes ont intégré l'EPIDE
- 1 jeune a signé un contrat d'insertion
- 11 jeunes ont pu réaliser des PMSMP

1.3 - La prise de contact avec les mineurs décrocheurs inconnus de la MLJNM et inscrits dans les listes transmises par l'Éducation Nationale

A l'issue de 3 campagnes SIEI en 2022 (données émanant de l'Éducation Nationale – Système d'information SIEI – RIO Suivi), la Mission Locale Nîmes Métropole a engagé un travail de prise de contact avec les mineurs signalés décrocheurs scolaires.

Chaque campagne parvient aux Missions Locales sous forme de listes sur IMILO comprenant des informations liés à chaque décrocheurs mineurs :

- Etat civil & Coordonnées : Nom & prénom, date de naissance, adresse, mails, téléphone (généralement celui des parents)
- Renseignements liés à la dernière classe & établissement connu de l'Éducation Nationale & datation du décrochage
- Renseignements liés à l'état de suivi par les CIO (RIO Suivi)



Pour chaque mineur signalé décrocheur scolaire par l'Éducation Nationale et inconnu de nos services, un dossier dit « partiel » est créé et avec un marqueur spécifique « *En attente de 1^{er} contact* ».

En 2022, nous avons aussi sollicité les compétences et les méthodes de l'équipe Repère pour asseoir les premiers niveaux de prise de contact.

Ce travail de prise de contact avec les familles, les mineurs décrocheurs, nécessite d'y consacrer du temps à raison d'environ 10 à 15 minutes par prise contact initiale. Il nécessite de même des compétences relationnelles et techniques permettant d'appréhender, généralement au téléphone dans un premier temps, des situations complexes, des incompréhensions liées au circuit de l'information sur la situation des mineurs, et l'apport de solution et de mise en place d'accompagnement si nécessaire.

Il apparaît que les indicateurs transmis par l'Éducation quant à l'état de suivi des personnes se sont avérés encore peu fiables en 2022 (à contacter, à recontacter, injoignable, accompagné, déjà en situation, refuse le rendez-vous). Ils reflètent des

situations souvent complexes, voire des informations inexactes. **Dans la plupart des situations rencontrées par nos services, et c'est heureux, les jeunes « à contacter » ou « à recontacter » sont déjà en situation.** La fiabilité de ces indicateurs reste grandement perfectible !

Les familles s'irritent de devoir répondre plusieurs fois à des sollicitations de différents services sur la situation de leurs enfants. Cela contrevient par ailleurs à l'esprit de la Loi placée sous le « Dîtes-le nous une fois ».

Notons toutefois que l'intervention de la Mission Locale, bien connue sur le territoire, est généralement bien comprise même si cela nécessite quelques explications quant à la démarche. Lorsque le mineur est en difficultés, les familles se montrent très preneuses de solutions, d'accompagnement, et apprécient grandement qu'on les contacte.

En 2022, **101 jeunes ont fait l'objet de tentatives de prises de contact par téléphone / SMS, puis par mail (62), par courrier simple (53), et en dernier ressort sur convocation (28).**

Si la plupart des jeunes se signalent en situation (65 : scolarité, apprentissage...), 8 ont intégré le dispositif de mobilisation Repère, d'autres ont démarré un accompagnement ou ont déménagé.

Les étapes de la prise de contact sur l'Obligation Formation des mineurs mis en place par la MLJNM :

Étape 1 – Sur la base des coordonnées transmises par l'Education Nationale (généralement celles des parents ou responsables légaux)

2 Tentatives d'appel téléphonique par un conseiller MLJNM visant à la prise de contact à 15 jours d'intervalle

Étape 2 – Si nous sommes toujours sans nouvelle du jeune après 2 semaines

Prise de contact par courriel

Étape 3 - Si nous sommes toujours sans nouvelle du jeune après 2 semaines. Envoi un premier **courrier d'information et d'invitation à la prise de contact** adressé au jeune et ses responsables légaux qui explique ce qu'est l'obligation de formation des mineurs avec demande de se présenter à l'accueil de la Mission Locale pour engager un accompagnement.

- **Étape n° 3** - Si nous sommes toujours sans nouvelle du jeune après 3 semaines
- Envoi d'une **convocation sur rendez-vous** avec convocation avec un conseiller à la Mission Locale dans les 3 semaines suivants l'envoi.
- Soit en Recommandé A.R aux responsables légaux si nous avons les coordonnées.
- Soit en courrier simple adressé aux responsables légaux et au jeune.

Dans le cas où le jeune mineur ne s'est pas présenté au RDV ou n'a pas donné de nouvelles

sur situation, nous présentons la situation du jeune en PSAD ce qui pourrait conduire à terme à procéder d'un signalement au Conseil départemental du Gard.

1.4 - Les jeunes en situations de respect : Cas particuliers

Le décret du 5 Août 2020 prévoit que dans certains cas de figure, les mineurs sont réputés en respect de l'obligation de formation. C'est le cas des mineurs pris en charge au titre de la protection de l'enfance (placements ASE, PJJ) et les mineurs en situation de maladie.

- Les mineurs confiés à l'ASE & PJJ

En dehors des Mineurs Non Accompagnés étrangers dont nous avons l'assurance, quand il nous le déclare, que leurs prises en charge ira jusqu'à leur majorité, les autres enfants confiés à l'ASE ont souvent des prises en charge limitées dans le temps en vertu des ordonnances de placement ordonnées par les juges.

Ces informations restent à priori pas ou peu accessibles.

L'absence d'interlocuteur désigné au Conseil Départemental ou l'absence de collaboration de leurs services à la PSAD ou à l'occasion des signalements ne nous permet pas de bien identifier les périodes de prise en charge.

- Les mineurs en situation de maladie

Bien que ce cas de figure ne se soit pas encore présenté à la MLJNM, les dispositions législatives prévoient que le mineur et sa famille doivent fournir un certificat médical.

Les contours temporels de ce certificat médical reste assez flous. Doit-il s'apparenter à un arrêt de travail ?

1.5 – La professionnalisation des conseillers référents

Chaque nouveau conseiller d'insertion à la MLJNM fait l'objet d'une sensibilisation et d'une temps de formation sur l'esprit de la loi (rapport Charrière-Roger...), et sur le déploiement territorial et technique du « dispositif » :

- Rôle de la PSAD : Acteurs clés, suivi des situations des décrocheurs mineurs comme majeurs, suivi et contrôle mineurs soumis à l'obligation de formation, identification des outils d'accompagnement locaux, développement de la Culture commune
- Rôle des Missions Locales

Nous procédons de même d'un rappel du cadre législatif, administratif, du rôle des Missions

Locales, du fonctionnement et du rôle de la PSAD Gard sud, des outils propres à la lutte contre le décrochage et favorisant le rattachement scolaire, l'accentuation du suivi et des relances des mineurs et de leurs responsables légaux, l'articulation des dispositifs accessibles aux mineurs, le rôle des correspondants Obligation de formation de la MLJNM, etc.

Enfin, le réseau des Missions Locales Occitanie organise en lien avec l'Agence Régionale des Missions Locales un plan régional de formations accessibles aux conseillers d'insertion. Une formation intitulée « Mise en œuvre de l'obligation de formation des mineurs » sur 3 jours en distanciel est proposée par Wilfrid Magnier de l'Institut Anthropologie Clinique (IAC Toulouse).

En 2022, deux conseillers & correspondants Obligation de Formation ont bénéficié de cette formation du 8 au 10 Juin.

2 - De nouvelles méthodes de suivi concertées pour les suivis post parcours des mineurs

L'année 2022 aura marqué un tournant dans l'approche du suivi des jeunes mineurs en parcours de formations. Si les conseillers en charge des suivis sont depuis toujours vigilants et en contact régulier avec les jeunes qu'ils accompagnent, de nouvelles méthodes de suivis et de supervision ont été mise en œuvre pour les publics les plus fragiles, les plus jeunes, et pour qui le travail sur le projet est essentiel.

2.1 - Une vigilance accrue quant aux parcours de formation des mineurs entrant et sortant de l'E2C

L'E2C mobilise un public de jeunes en quête de solution, en recherche de projet, en besoin de remise de niveau. **En 2022, sur 138 jeunes ayant intégré l'E2C de Nîmes, 54 étaient mineur.e.s, soit 39 %.** Ces jeunes, parfois décrocheur.se.s scolaires, cumulent les difficultés. La formation E2C constitue souvent un premier pas dans la professionnalisation, la remobilisation vers un projet. Une attention particulière est ainsi naturellement accordée à ces jeunes et parmi les mineur.e.s.

Après plusieurs mois d'élaboration et de réflexion conjointe avec l'équipe E2C Nîmes sur les méthodes d'accompagnement, une convention signée à l'été 2022 marque la volonté de :

- Assurer une information complète quant à l'offre de formation E2C
- Apporter une vigilance accrue sur la sélection, l'intégration, le suivi et la réorientation éventuelle des publics mineurs
- Sécuriser conjointement le parcours des jeunes pendant les différentes étapes du positionnement à la MLJNM et pendant les périodes de diagnostic et d'intégration de l'E2CR, le parcours de formation, et maintenir à minima les orientations MLJNM vers le dispositif E2C et/ou les faire augmenter
- Collaborer à l'amélioration des poursuites et la cohérence des parcours des jeunes

Cela se traduit par :

- Des permanences quinzomadaires à la MLJNM pour permettre aux jeunes d'avoir une information de proximité, sans engagement, sur l'offre de formation E2CR. Cette étape peut être complétée d'une immersion d'une journée ;
- Un lien hebdomadaire sur les jeunes participant des informations collectives de sélection de l'E2C, entre jeunes positionnés et jeunes auto-positionnés. La MLJNM informe de l'état de suivi de ces jeunes pour permettre si le besoin s'en fait sentir d'engager ou de ré-engager un accompagnement type PACEA ;
- La communication des offres d'emplois gérés par le service Relation Entreprise de la MLJNM ;
- La communication des Plans de Formation Individualisés aux conseillers référents ;
- des alertes au conseiller référent en cas d'absence d'un jeune supérieure à une semaine, d'absence perlée, ou de son abandon de formation. Ceci afin d'envisager une remobilisation, une médiation, voire une réorientation ;
- La communication des bilans de formations aux conseillers référents pour asseoir la sécurisation des parcours et prolonger des orientations entrevues en formation ;
- **[Nouveau]** Un point régulier entre le Chargé de projet Formation MLJNM et la Coordinatrice E2C en faveur suivi des jeunes ayant terminé un parcours E2C dans les 6 derniers mois et notamment pour les jeunes qui n'ont pas pu intégrer de situation à court terme tels que Formation, contrat d'apprentissage, scolarité, emploi, etc. Ces temps d'échanges visent à mobiliser les équipes pour limiter le nombre de jeunes sans accompagnement, sans solution, **et plus particulièrement les mineur.e.s soumis.e.s à l'obligation de formation.**

2.2 - Le suivi post parcours des jeunes Promo 16-18

60 mineurs accompagnés par la MLJNM ont intégré la Promo 16-18 de l'AFPA de Nîmes en 2022.

A l'image du travail engagé avec l'E2CR en 2022, depuis Mars 2022, tous les 2 mois, la situation des jeunes sortis de la Promo 16-18 dans les 6 derniers mois fait l'objet de temps d'observation. Ce travail d'analyse est organisé entre la responsable des accompagnements de l'AFPA et le chargé de projet formation de la MLJNM.

En fonction des besoins en matière de reprise de contact, de clarification sur les situations, les équipes sont sollicités, les référents mobilisés. Pour beaucoup, les jeunes ayant accompli un parcours d'accompagnement à la Promo 16-18, sont encore mineur.e.s lors de leur fin de parcours et sont par conséquent toujours soumis à l'Obligation de formation.

- **3 - La PSAD Gard sud**

Outre les Missions Locales présentes, la PSAD Gard sud s'est réunie à 8 reprises en 2022 en présence à minima du CIO, de la MLDS, et de l'UT Région : 18 Janvier, 17 Février, 31 Mars, 19 Avril, 19 Mai, 21 Juin, 10 octobre, 28 Novembre

Avant une reprise le 23 Janvier 2023.

La PSAD Gard sud prolonge son travail d'examen des situations en vertu des règles de fonctionnement qu'elle s'est définie consensuellement :

- Les acteurs sont tous signataires d'un engagement de confidentialité.
- Pour l'étude des situations des jeunes, à la demande du CIO d'abord, il fut établi une règle de priorité toujours en vigueur à l'heure de la rédaction de ce bilan : La PSAD examine avant tout les situations les plus critiques, situations pour lesquelles les services rencontrent des difficultés d'accompagnement, de reprise de contact, ou d'orientation.

Ainsi, la Mission Locale Nîmes Métropole aura présenté des situations de jeunes pour lesquels le contact est rompu et pour lesquels la reprise de contact n'aura pas pu avoir lieu, ou que les courriers sont revenus NPAI.

Dans ce dernier cas de figure, les services Missions Locales ou CIO interrogent leurs bases de données respectives (voire SYSCA via le Rectorat) pour tenter d'obtenir en dernier recours de nouvelles coordonnées.

- Lorsque les situations de certains jeunes sont connues de services d'actions éducatives, la PSAD peut les solliciter pour une intervention, un rappel de l'obligation de formation, ou l'apport de nouvelles informations. Cette situation n'est toutefois pas intervenue en 2022. L'élargissement de la PSAD Gard sud nous semble non abouti. Les discussions sont encore en cours et certains services, s'ils ont été abordé, n'ont pas été spécifiquement invités à rejoindre de façon permanente ou régulière la PSAD : PJJ, Club de prévention spécialisée (ADPS, Samuel Vincent...),

La présence du Conseil Départemental nous semblerait ici tout à fait requise pour privilégier un cadre de prévention sur les contacts susceptibles d'être pris par ses services avec les familles des mineurs signalés en contact rompus et sans situations de respect de l'obligation de formation.

3.1 - La question du signalement et des relations avec le Conseil départemental du Gard

Comme le prévoit les textes, après validation en PSAD, la MLJNM procède des signalements en direction du Conseil Départemental que les situations parviennent du CIO, de la Mission Locale, ou d'un autre partenaire.

Il est à noter toutefois, malgré plusieurs requêtes en ce sens de l'UT région, que la MLJNM

ne dispose toujours d'aucun interlocuteur technique désigné au Conseil départemental.

Le signalement constitue en principe un écueil en ce qu'il conclue à l'échec d'une prise de contact, d'une reprise de contact, ou de la manifestation d'un refus de l'adhésion des jeunes concernés et/ou de leurs parents à un accompagnement.

Les Missions Locales ont la charge d'effectuer les signalements au Conseil départemental pour l'ensemble des acteurs de la PSAD.

L'absence d'interlocuteur au Conseil départemental et l'absence de collaboration de leurs services tend à rendre cet acte de signalement inutile.

Afin de répondre aux exigences légales, nous avons procédé des signalements (après saisie de la PSAD) à chaque fois que la situation l'exigeait. Face au défaut de dialogue technique avec le Conseil Départemental, nous avons pris le parti de ne communiquer que le nom et le prénom des jeunes mineurs directement à Madame la Présidente du Conseil départemental, tout en précisant que nous tenions à sa disposition toutes les informations en notre possession inhérentes aux situations.

Ce défaut de collaboration technique est regrettable dans la mesure où elle prive l'obligation de formation en direction des mineurs d'un maillage technique pertinent, d'un partenaire incontournable de l'action sociale territoriale : Services sociaux territoriaux (SST), Aide sociale à l'enfance (ASE), et Protection Maternelle Infantile (PMI).

Par extension, nous touchons difficilement, ou uniquement par des biais détournés, les services missionnés ou délégués par le Département : Maisons d'enfants à caractère social (MECS), Services de prévention spécialisés, réseau de parentalité, Centre de planification, etc.

Dans le cadre de ses actions « Hors les murs », dans l'espoir d'évolutions institutionnelles du CD vers un intérêt plus marqué à l'Obligation de formation, les correspondants de l'Obligation de formation de la MLJNM ont néanmoins entrepris l'organisation de rencontres directes avec les circonscriptions d'action sociale du Conseil Départemental du Gard pour initier du travail commun.

Ainsi en 2022, les correspondants et le référents Obligation de formation de la MLJNM auront rencontré les équipes des circonscriptions d'action sociales de Saint Gilles, de Nîmes Sud, Nîmes Est, et Nîmes Ouest.

Nous ignorons encore et toujours quels sont les suites et les circuits consacrés aux signalement que nous adressons au Conseil Départemental.

3.2 - Culture Commune

Il persiste des différences d'approches notables entre les membres de la PSAD en matière de Développement de la Culture Commune.

Si l'UT Région propose régulièrement l'intervention de services ou la présentation de dispositifs, et si les Missions Locales marquent un intérêt certain au développement de la Culture Commune, le CIO n'affiche pas d'enthousiasme particulier considérant que chaque service est à même de faire ce travail avec ses partenaires respectifs ou que le besoin ne se fait pas sentir.

4 - Le déploiement vers les partenaires : les actions hors les murs

L'équipe des correspondants Obligation de formation ont pu organiser des rencontres avec des partenaires clés de l'accompagnement des mineurs.

Chaque rencontre est préparée par l'ensemble de l'équipe Obligation de formation en fonction de la nature des interlocuteurs, de leurs attentes, des opportunités de rencontre partenariales, et des priorités.

Ces temps d'échange sont généralement accompagnés d'une présentation du cadre légal et technique du déploiement de l'Obligation de formation compte-tenu de son actualité législative, mais aussi pour circonscrire les échanges sur la question de l'accompagnement des mineurs en général. L'offre de service de la Missions Locale Nîmes Métropole, les dispositifs d'accompagnement et de formation, y sont aussi discutés.

Les correspondants obligation de formation de la MLJNM se présentent et assurent les partenaires rencontrés de leurs disponibilités pour leurs conseils et informations, pour l'étude conjointe des situations rencontrées, et leur capacité à faire le lien avec les services ad hoc dont naturellement l'équipe des conseillers MLJNM pour l'insertion socioprofessionnelle.

En 2022, seul le Service AEMO de la PJJ a décliné notre offre de rencontre.

- **Actions hors les murs avec les services intéressés par la situation des mineurs en 2022 :**

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Intervenant MLJNM</i>	<i>Partenaires présents</i>	<i>Modalités</i>	<i>Objet</i>
Vendredi 21 janvier 2022	Centre Médico-social Nîmes Est du Conseil Départemental	Joël PIERRE Correspondant Obligation de formation MLJNM	BOYER Patricia - Chef de service social territorial Nîmes- 143 route de Beaucaire 30044 Nîmes - 04 66 36 95 18 - 06 35 27 22 70 patricia.boyer@gard.fr MANZONI Christelle - Chef de service Aide sociale à l'enfance christelle.manzoni@gard.fr GOT Marie - Chef de service social territorial CMS espace social 663 rue NEPER 30044 Nîmes - 04 66 76 75 20 - marie,got@gard.fr POUBLANC Patricia Chef de service aide sociale à l'enfance CMS Espace social 663 rue NEPER 30044 Nîmes - 04 66 76 75 20 patricia.poublanc@gard.fr	Rencontre en présentiel	Information & échanges sur l'Obligation de formation Et les solutions offertes aux mineurs. Echange de pratiques, mise en œuvre du partenariat.
Vendredi 20 mai 2022	Centre Médico-social du Conseil Départemental de Saint Gilles	Joël PIERRE Correspondant Obligation de formation MLJNM	LAGHREB Asma - 04 66 58 34 60 CAPELLE Clémence , clemence.capelle@gard.fr 04 66 58 34 60 - TUDELA Marjorie marjorie-tudela@mclinimes.co	Rencontre en présentiel	Information & échanges sur l'Obligation de formation Et les solutions

			<p>m CAILLOT Candice caillotcandice@yahoo.com - PIERRE Joel - GASTHAUS Luisey 06 66 58 34 60 - DUFRENOY Clara 04 66 58 34 60 - RICHARD Kevin kevin.richard@gard.fr - BOISSIN VIRGINIE Virginie.boisin@gard.fr</p>		<p>offertes aux mineurs. Echange de pratiques, mise en œuvre du partenariat.</p>
Lundi 23 mai 2022	LYCEE PHILIPPE LAMOUR	Laure BUC Correspondante Obligation de formation MLJNM	<p>MUNIER CECILE 06 87 12 12 05 - PIERSON Christine 07 83 50 97 02- VASQUEZ Margot 07 83 50 97 02- FLOUREY M.C - TESTUT Laurence CPE - RIBEIRO Alice CPE - DUBOURG Seriane PSY EN - BIERMAN Annie PSY EN</p>	Rencontre	<p>Information & échanges sur l'Obligation de formation Et les solutions offertes aux mineurs. Echange de pratiques, mise en œuvre du partenariat.</p>
Jeudi 16 juin 2022	Centre Médico-social du Conseil Départemental de Nîmes sud	Emmanuel LEBEAUX Réfèrent Obligation de formation MLJNM	<p>Mme MASSOL (chef de service social) Mme OLIVIER Julie (Adjointe) Mme BAILLY (chef de service ASE)</p>	Réunion en distanciel	<p>Information & échanges sur l'Obligation de formation Et les solutions offertes aux mineurs. Echange de pratiques, mise en œuvre du partenariat.</p>

Mardi 05 juillet 2022	MDA Nîmes	Laure BUC & Emmanuel – Correspondante et référent Obligation de formation MLJNM	ROBERT Yves - THUENOT Lucie - GAUTIER Muriel - coordinatrice	Rencontre	Information & échanges sur l'Obligation de formation Et les solutions offertes aux mineurs. Echange de pratiques, mise en œuvre du partenariat.
MARDI 13 SEPTEMBRE	Services de prévention spécialisé de Samuel Vincent – Marguerittes + Saint Gilles + Beaucaire + Bagnols sur Cèze à VAUVERT	Sophie GRALAND & Laure BUC – Correspondantes Obligation de formation MLJNM	AKROUTI Mohamed GODET Lucie MOHAMED Mehdi COLLINS Anthony LA PERTE Christophe BENOIT Marie CORTESE Emmanuelle TOUAHRI Rguela RISON Jean christophe LOUGLAYAL Elsa – cheffe de service	Rencontre	Information & échanges sur l'Obligation de formation Et les solutions offertes aux mineurs. Echange de pratiques, mise en œuvre du partenariat.
Jeudi 6 octobre 2022	Groupe partenaires accompagnent Jeunes 15-25 ans de Pissevin : Mille couleurs, Pacéo, génération future, uniscité, CD, val santé, maison des initiatives,	Sophie GRALAND & Laure BUC – Correspondantes Obligation de formation MLJNM	OLMOS Morgan BOTTOU Mohamed GUIGNARD Claudine COLENSON Patrice FEDELI Igor KHECHIDA Hamed ZEDGHAOUI Sara BACH Sophie MOUGEL Céline EL MAKNOZI Saida AKABI Jihade CHERIF Hamadi VINHAS Antonio DUPONT Stéphanie	Rencontre	Information & échanges sur l'Obligation de formation Et les solutions offertes aux mineurs. Echange de pratiques, mise en œuvre du partenariat.

	ADPS ESPACE LEON VERGNOLE – Nîmes Pissevin				
Jeudi 3 novembre 2022	Circonscription d'action social Nîmes Ouest – Conseil départemental du Gard(Valdegour)	Joël PIERRE Correspondant Obligation de formation MLJNM	TERRANDUA Marie GRELIER Audrey PAGESY Sylvia BERRIAHE Sonia NOBOU Sophie LEGARES Isabelle ROBERT Julia GIUPPONI Céline JABLA Fathia MOYEN Marie SHNEDER Caroline PLANES Oivlier	Rencontre	INFORMATION SUR L OBLIGATION DE FORMATION DES MINEURS

Les rencontres régionales des référents obligation de formation de l'ARML

Sous la coordination et l'animation de l'ARML, 1 rencontre régionale des référents Obligation de formation des Missions Locales a eu lieu en à Gruissan dans l'Aude les 6 & 7 Octobre 2022.

Les échanges ont porté sur différents domaines de préoccupations techniques, régionales ou locales :

- Interprétations des textes et questions diverses portant sur les différentes situations de respect des mineurs soumis à l'obligation de formation
- Mise en place et structuration des PSAD : Charte régionale, relation avec les acteurs clés de la PSAD CIO & UT Région, la PSAD élargie aux acteurs du territoire
- Identification des actes de service portant sur les mineurs et les actes de reprises ou de prises de contact liés à l'obligation de formation via IMILO
- Évaluations de l'activité via IMILO
- Les campagnes décrochage scolaire de RIO SIEI et leur traitement
- Les dispositifs d'accompagnement et qualification accessibles aux mineurs

- **En ce début d'année 2023...**

A l'appui de méthodes de suivi à présent éprouvées, nous poursuivons notre vigilance vis à vis des mineurs que la MLJNM accompagne. Sur les 4 premiers mois de l'année, **47 jeunes mineurs ont fait déjà l'objet de tentatives de reprises de contact après que le contact ait été rompu.**

Dans la même période, et Sur la base des listing RIO transmis via IMILO, **139 mineurs ont fait l'objet de tentatives de prises de contact.** 63 étaient déjà en situation, 11 avaient déménagé, 8 on intégré Repère. Beaucoup restent injoignables ou n'ont pas encore donné suite à notre appel et courriers.

La PSAD Gard sud ne s'est réuni qu'une seule fois en 2023, le 23 janvier, en carence d'animation par l'UT Région depuis. Consécutivement, le CIO a déménagé début Avril 2023 et réorganise ses services.

L'équipe des correspondants Obligation de formation de la MLJNM poursuit ses liens avec les services intéressés à l'accompagnement des mineurs.

En Février 2023, la Mission Locale Nîmes Métropole signe une convention avec la Maison des Adolescents du Gard (MDA) pour la mise en place d'une permanence quinzomadaire d de la MLJNM dans ses locaux à Nîmes. Cette permanence est assurée par Laure BUC depuis le 20/02/23. La MDA recevant et accompagnant un public de 11 à 21 ans, cette permanence permet de renforcer les accompagnements à l'appui d'un lien de proximité, et d'évaluation pluridisciplinaires. **Elle vise d'abord les mineurs,** à prévenir le décrochage scolaire ou entrevoir des solutions d'accompagnement et d'insertion conjointes

Le 30 Mars, une rencontre s'est tenue au CMS de Ville active avec le Service Social Territorial du Département. Le 17 Avril, une rencontre s'est tenu au Lycée Dhuoda avec le Service Social des élèves de l'Éducation Nationale à leur demande.

Nous espérons à présent une reprise des travaux de la PSAD et de la dynamique partenariale pour un développement de projets dans le cadre de la culture commune.

-